

Assemblée publique

District électoral de Sainte-Marthe

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 1^{er} avril 2025, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 32 / 2025 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin de créer les zones COL-5149 et RES-5148 à même une partie de la zone CLI-5059 et de créer la zone RES-5150 à même la zone CLI-5137 dans le secteur de la rue des Prairies à proximité des rues Jérôme-Hamel et des Toitures.

2 Ce projet de règlement affecte le territoire ci-après identifié de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIONS # 1 à 4

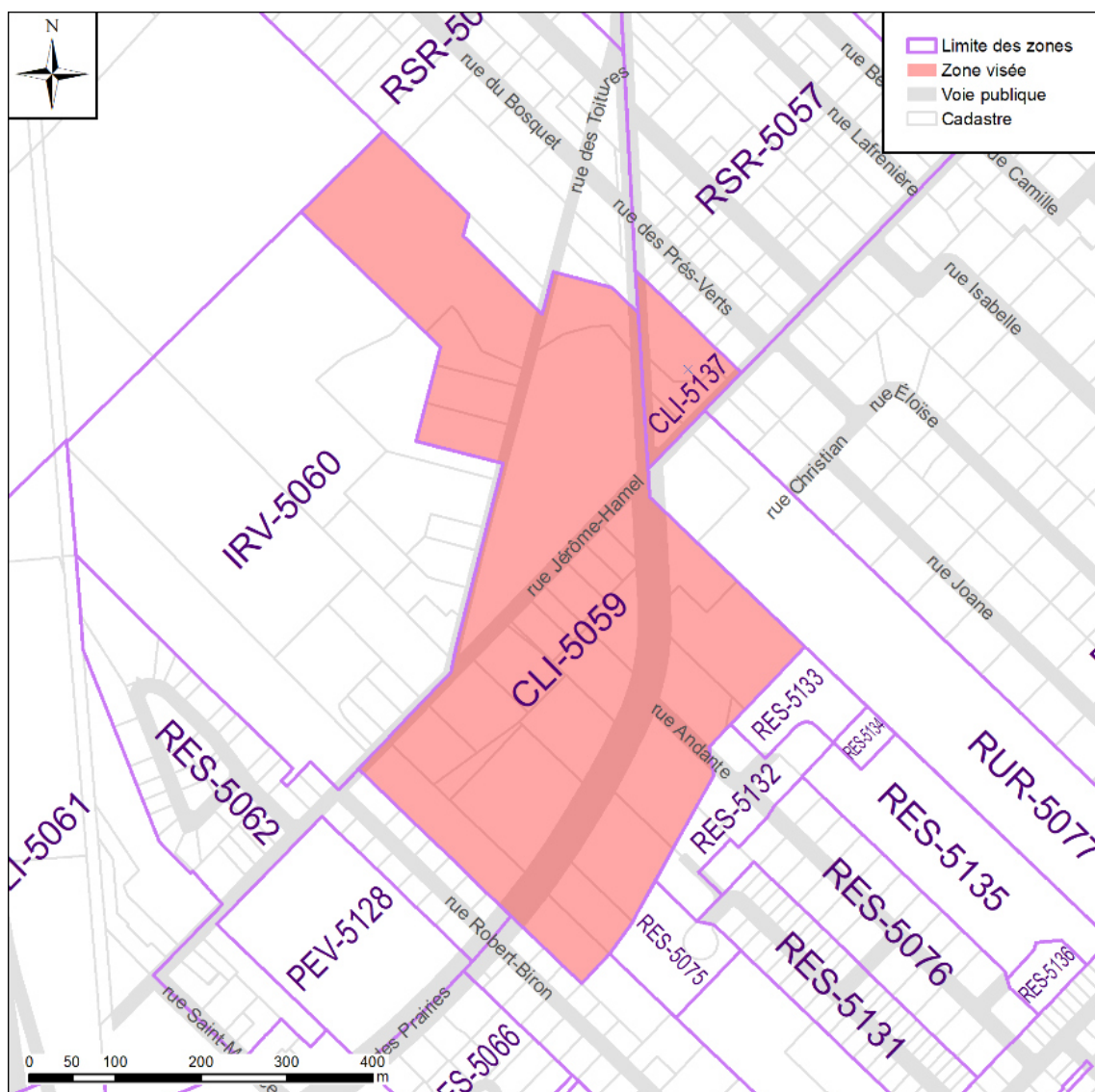
Objet :

En concordance avec la modification au plan d'urbanisme, créer les zones COL-5149, RES-5148 et RES-5150 et les grilles de spécifications associées.

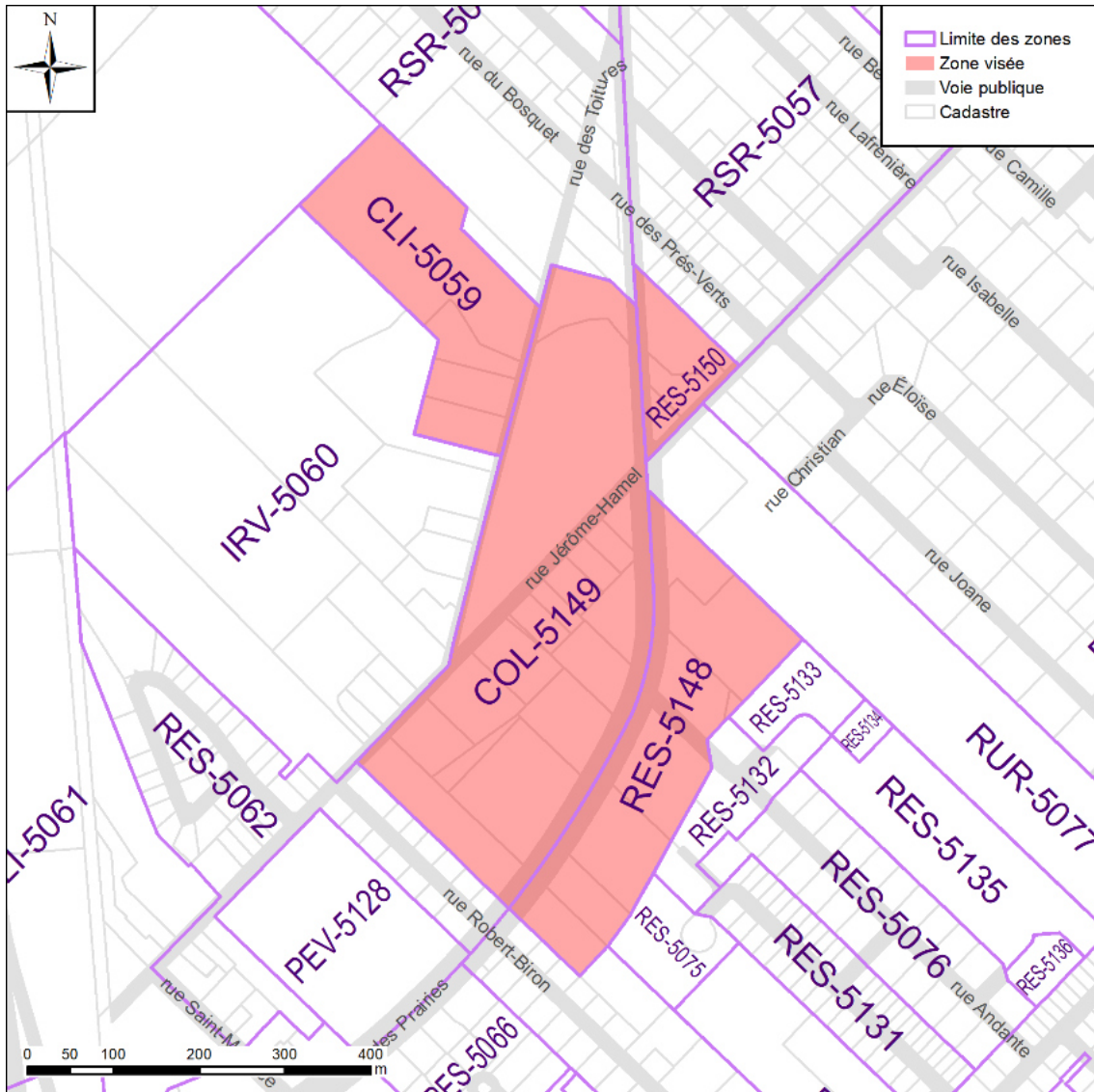
Zones visées :

Zone CLI-5059 et CLI-5137

Avant la modification règlementaire



Après la modification règlementaire



3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 15 avril 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter le projet de règlement n° 32 / 2025 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net :

Trois-Rivières, ce 4 avril 2025.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002